



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 1

Question orale n° 953

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le projet de construction d'un échangeur autoroutier sur le territoire de la commune de Templemars. Depuis de nombreuses années, le sud de l'agglomération lilloise est soumis à un trafic routier intense. Les voies d'accès à l'autoroute A 1, qui en est la colonne vertébrale, sont régulièrement saturées, notamment l'échangeur de Seclin. Dans ce contexte, les élus du secteur sont unanimes à souhaiter la réalisation du projet d'échangeur autoroutier au niveau de la commune de Templemars. La communauté urbaine de Lille a cependant refusé d'inscrire ce projet dans son schéma de transports, malgré l'intérêt économique manifeste qu'il représente pour desservir les zones industrielles existantes ou futures et notamment la zone d'aide à finalité régionale située à proximité. Il lui demande donc de bien vouloir lui rappeler la position de l'État sur ce sujet.

Texte de la réponse

ÉCHANGEUR ROUTIER DANS LA COMMUNE DE TEMPLEMARS

M. le président. La parole est à M. Sébastien Huyghe, pour exposer sa question, n° 953, relative à l'échangeur routier dans la commune de Templemars.

M. Sébastien Huyghe. Monsieur le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme, depuis de nombreuses années, le sud de l'agglomération lilloise est soumis à un trafic routier intense. Les voies d'accès à l'autoroute A1, qui constitue la colonne vertébrale du réseau, sont régulièrement saturées, notamment l'échangeur de Seclin.

Les élus du secteur et tous les acteurs économiques réclament unanimement, et ce depuis de très nombreuses années, la réalisation du projet d'échangeur autoroutier au niveau de la commune de Templemars. La communauté urbaine de Lille a cependant refusé d'inscrire ce projet dans son schéma de transports, malgré l'intérêt économique manifeste qu'il représente pour desservir les zones industrielles existantes ou futures, et notamment la zone d'aide à finalité régionale située à proximité.

L'ensemble des élus du secteur ont bien conscience que la réalisation d'un tel projet doit nécessairement se fonder sur une approche globale du réseau routier du sud de la métropole lilloise. Cependant, l'absence de programmation de ce projet dans le schéma de transports de la communauté urbaine de Lille, qui en a pourtant la responsabilité, ne permet pas d'appréhender cette dimension : la situation empire donc progressivement. Quelle est, monsieur le secrétaire d'État, la position de l'État sur ce projet ?

M. le président. La parole est à M. Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme.

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme*. Comme vous l'avez dit, monsieur le député, un renforcement du rôle de desserte locale de l'autoroute A1 ne peut être envisagé que dans le cadre d'une réflexion globale prenant en compte le maillage du réseau routier et autoroutier au droit de l'agglomération, le développement urbain et l'organisation des déplacements de l'aire métropolitaine. Aujourd'hui, la liaison routière entre Seclin et Lesquin est fortement saturée. Les sections routières et autoroutières voisines, telles que l'A21 entre Dourges et Lens, la RN41 entre La Bassée et Englos ou l'A2 au droit de Valenciennes sont également saturées. La seule implantation d'un échangeur dans la commune de

Templemars ne suffirait pas à améliorer les conditions de circulation, et les dégraderait même peut-être. Il est donc nécessaire que des études approfondies sur les déplacements dans l'ensemble de la zone sud de l'agglomération lilloise soient préalablement réalisées.

Ces études d'aménagement relèvent, dans ce secteur, de la compétence de la communauté urbaine de Lille. Pour ces raisons, elles doivent intégrer, d'une part, une réflexion approfondie sur le lien entre urbanisation, infrastructures et offres de transport et, d'autre part, l'élaboration d'un véritable schéma multimodal de fonctionnement du secteur, dont les perspectives de développement sont aujourd'hui très supérieures à celles envisagées il y a encore quelques années.

L'État invite donc fermement la communauté urbaine à poursuivre et à intensifier ses efforts en matière d'aménagement, en concertation avec les territoires concernés. De son côté, il poursuit sa réflexion concernant l'opportunité de réaliser un contournement au sud-est de Lille, lequel permettrait de relier l'A1 au niveau de Seclin à l'A23 au niveau de Péronne, puis, au-delà, à l'A27. Ce projet d'infrastructure est inscrit à la revue des projets, dont le rôle est d'identifier les grandes opérations d'infrastructure à faire figurer au schéma national des infrastructures de transport.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Huyghe.

M. Sébastien Huyghe. Merci, monsieur le secrétaire d'État. L'action de l'État va peut-être inciter la communauté urbaine à prendre ses responsabilités.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 953

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1501

Réponse publiée le : 24 février 2010, page 1407

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 février 2010